AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0193
FR0010343186-FS0044

18 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEURTEY PETROCHEM

(Alternext)

Par courrier reçu le 17 janvier 2017, le concert composé des sociétés Axens[1] et IFP Investissements[2] a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2017[3], le seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HEURTEY PETROCHEM et détenir 4 144 659 actions HEURTEY PETROCHEM représentant 4 4 219 159 droits de vote, soit 84,33% du capital et au moins 83,55% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
IFP Investissements[2]	1 769 785	36,01	1 844 285	36,52
Axens[1]	2 374 874	48,32	2 374 874	47,03
Total concert	**4 144 659**	**84,33**	**4 219 159**	**83,55**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HEURTEY PETROCHEM par la société Axens dans le cadre de l'offre publique initiée par cette société sur les actions HEURTEY PETROCHEM.

[1] Contrôlée par la société IFP Energies Nouvelles, un établissement public à caractère industriel et commercial.
[2] Société anonyme contrôlée par IFP Energies Nouvelles.
[3] Il est précisé que le résultat de l'offre publique a été rendu public le 10 janvier 2017 (cf. notamment D&I 217C0100 du 10 janvier 2017) et que le règlement-livraison est intervenu le 13 janvier 2017.
[4] Sur la base d'un capital composé de 4 914 725 actions représentant au plus 5 049 572 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.